

**Médicament : signature d'un nouvel accord-cadre
entre le Leem et le Comité économique des produits de santé**

Patrick Errard, Président du Leem, et Maurice-Pierre Planel, Président du Comité économique des produits de santé (CEPS) ont signé aujourd'hui un nouvel accord-cadre. Conclu pour une durée de trois ans, ce texte constitue le cadre de référence de la régulation conventionnelle du médicament, élément essentiel de la lisibilité de la politique du médicament en France.

Fruit d'un long travail de refondation et de négociation, qui s'est déroulé toute l'année 2015, le texte signé aujourd'hui entre le CEPS et le Leem est un élément pivot du principe de régulation conventionnelle entre l'Etat et les entreprises du médicament.

«Ce nouvel accord-cadre est à la fois moderne et équilibré, estime Patrick Errard, Président du Leem. Moderne, car il offre un cadre de régulation mieux adapté aux enjeux des innovations. Équilibré, car il prend en compte à la fois les impératifs de maîtrise budgétaire de l'Etat et la nécessité pour la France de se doter d'un cadre attractif en Europe pour les investissements en santé. Il convient de saluer la qualité du travail réalisé avec les pouvoirs publics, souligne le Président du Leem, qui permet aujourd'hui à la France de disposer d'un instrument lisible de régulation et de gouvernance de la politique conventionnelle».

Retrouvez toutes les dernières informations sur : www.leem.org/espace-presse

Contacts presse :

Stéphanie BOU - tél : 01 45 03 88 38 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE – tél : 01 45 03 88 87 – email : vpautre@leem.org

Jean Clément VERGEAU – tél : 01 45 03 86 82 – email : jcvergeau@leem.org